

Système statistique européen: nomenclature commune des unités territoriales statistiques

NUTS

2001/0046(COD) - 24/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Rosa MIGU·LEZ RAMOS (PSE, E) par 544 voix pour, 6 contre et 10 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement. Le Parlement estime qu'il convient de prévoir au moins trois niveaux de détail dans la nomenclature régionale européenne NUTS. Il estime que les unités non administratives doivent correspondre à une logique économique, sociale, géographique et environnementale. Il convient en outre de définir la population servant de base à l'établissement de la nomenclature.